



**ACCIDENT,
SANTÉ AU TRAVAIL
FORMER ET
SENSIBILISER**

**CATALOGUE DE FORMATION
ET DE SENSIBILISATION**



À VOS CÔTÉS

La FNATH, c'est plus de 90 ans d'expérience aux côtés des personnes accidentées de la vie, en particulier à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

C'est toute cette expérience qu'elle souhaite dorénavant mettre à la disposition des entreprises et de tous les acteurs intervenant dans les domaines de la prévention et de la protection de la santé au travail.

Par notre regard associatif, nos compétences forgées depuis 1921 et les témoignages de nos adhérents, nous avons l'ambition de développer une culture de prévention dans les entreprises et auprès des salariés. Pour réduire les accidents de la vie, et toutes leurs conséquences sociales et professionnelles, que nous connaissons trop bien.

Ce catalogue présente un certain nombre de thématiques sur lesquelles notre association peut intervenir. Mais nous pouvons également construire avec vous des modules adaptés à vos problématiques et vos besoins, ou organiser des journées de prévention sur un ou plusieurs sites.

La prévention est l'affaire de tous ! Qui mieux qu'une association reconnue d'utilité publique et active depuis plus de 90 ans peut en parler ?

FNATH, Association des accidentés de la vie

Service formation

LA FNATH : VOTRE PARTENAIRE POUR VOS ACTIONS DE FORMATION

Pourquoi choisir la FNATH pour mener des actions de formations ou de sensibilisation ?

Des formations adaptées à vos besoins : nous définissons ensemble la durée, le contenu des actions.

Des thématiques diverses dans les domaines de la santé au travail, de l'insertion des salariés handicapés et de la prévention.

Des intervenants expérimentés, associant aussi des témoignages de bénévoles et d'adhérents de l'association ayant vécu les situations.

Les programmes sur le thème du handicap vous permettent de déduire le coût de la formation de votre contribution à l'Agefiph.

La FNATH est une association reconnue d'utilité publique, disposant d'un agrément formation.

**CHOISIR
LA
FNATH !**

SOMMAIRE

SANTÉ AU TRAVAIL

1

LE RISQUE ROUTIER
PROFESSIONNEL

2

LA SOUFFRANCE
AU TRAVAIL

3

LA PRÉVENTION
DES CANCERS
PROFESSIONNELS

4

VIVRE APRÈS
UN ACCIDENT
DE LA VIE

MÉTHODOLOGIE

HANDICAP

5

L'OBLIGATION
D'EMPLOI
DES TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS

6

L'INDEMNISATION
DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Première cause de mortalité liée au travail.

Toutes les entreprises sont concernées. La prévention doit combiner de nombreux facteurs, liés au comportement, mais aussi aux conditions de travail.

OBJECTIFS

- Connaître le risque routier professionnel.
- Définir les notions d'accident de trajet ou d'accident de mission.
- Connaître les leviers de prévention du point de vue de l'entreprise et du salarié.
- Amener les collaborateurs à modifier leur comportement tout en conciliant mobilité et sécurité.

LES PLUS

- Animation autour de l'exposition mise en place et installation d'un simulateur de conduite sous la responsabilité d'un formateur.
- Des témoignages vidéos d'entreprises et de victimes.
- Diffusion d'une bande-dessinée de prévention « Contre-temps » sur le risque routier en deux-roues (disponible sur fnath.org). Cette bande-dessinée peut être imprimée avec votre logo et un mot d'introduction de l'entreprise mettant en avant les actions menées par l'entreprise.

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Elle n'est pas une fatalité.

Selon un sondage réalisé pour la FNATH, 84 % des personnes interrogées estiment que elle a augmenté ses dernières années. Si des suicides ont été largement relayés dans les médias, la souffrance au travail est plus large et touche toutes les professions.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes formes de souffrance au travail.
- Sortir de l'isolement les personnes concernées.
- Informer sur les acteurs à disposition des personnes concernées.
- Définir un plan de prévention.

LES PLUS

- Les témoignages.
- L'utilisation d'un site internet dédié : reseauvigilance.org
- La possibilité d'utiliser un court-métrage afin de susciter le débat autour de cette thématique de la souffrance au travail.



LA PRÉVENTION DES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

15 à 20 000 cancers par an seraient liés au travail.

Le cancer représente la 1^{re} cause de décès chez l'homme. L'environnement professionnel est en partie responsable de l'augmentation de certains cancers. Parmi les catégories ouvrières, un cancer sur cinq est d'origine professionnelle.

OBJECTIFS

- Comprendre la problématique, les enjeux de santé publique.
- Connaître les substances cancérigènes et apprendre à les reconnaître.
- Connaître les obligations des employeurs.
- Savoir réagir en cas d'exposition.
- Connaître les règles d'indemnisation.

LES PLUS

- Éclairage de la problématique par des témoignages.
- Diffusion d'un guide réalisé par la FNATH et l'Association pour la Recherche sur le Cancer.

VIVRE APRÈS UN ACCIDENT DE LA VIE

Un parcours du combattant.

Selon une étude réalisée par la FNATH auprès de ses adhérents, 55% d'entre eux n'ont pas retrouvé leur emploi après leur travail. Mais les personnes accidentées de la vie, quelle que soit l'origine de leur accident ou de leur maladie, sont surtout confrontées à un vrai parcours du combattant.

LES OBJECTIFS

- Identifier les acteurs à disposition pour aider les personnes accidentées de la vie dans leurs démarches que ce soit dans ou hors de l'entreprise.
- Connaître les règles d'indemnisation ou d'accompagnement selon l'origine de l'accident.
- Susciter la prévention des accidents et des maladies en présentant leurs conséquences et leur impact.

LES PLUS

- S'appuyer sur les témoignages d'adhérents de l'association.
- Faire intervenir une association reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire et avec une expérience de plus de 90 ans dans l'accompagnement des personnes accidentées ou malades.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Comprendre l'obligation et faciliter l'accueil.

La loi de 1987 oblige les entreprises à embaucher 6% de travailleurs handicapés. Pour autant le taux de chômage des travailleurs handicapés reste, même en période de croissance, le

OBJECTIFS

- Connaître la législation relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- Identifier les particularités des différents handicaps et sensibiliser les salariés à leur regard sur le handicap.
- Comprendre et maîtriser les dispositifs existants en matière de maintien dans l'emploi et d'adaptation des postes de travail.
- Présenter la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

LES PLUS

- S'appuyer sur les témoignages d'adhérents de l'association.
- Diffusion du guide de la FNATH :
" **Se former et travailler avec un handicap** " (éd. 2019)
Ce guide peut être adapté à votre entreprise et comporter votre logo, ainsi qu'un mot personnalisé de votre entreprise.

L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Les règles et procédures à connaître.

Quand un accident du travail ou une maladie professionnelle survient, les personnes concernées se trouvent souvent démunies. Les acteurs qui les accompagnent ne connaissant pas toujours les règles et procédures d'indemnisation.

LES OBJECTIFS

- Connaître les droits, les procédures et recours possibles.
- Éviter les situations de rupture dans les parcours des personnes accidentées ou malades.
- Comprendre les enjeux de la santé au travail et le rôle du médecin du travail.
- Favoriser l'accompagnement des personnes concernées et des acteurs dans l'entreprise.

LES PLUS

- S'appuyer sur l'expérience de plus de 90 ans des juristes de la FNATH.
- Partir de cas concrets pour comprendre les mécanismes d'indemnisation et éviter toutes difficultés.
- Aborder les questions liées au régime général, aux fonctions publiques ou au régime agricole.

MÉTHODOLOGIE

SENSIBILISATION OU FORMATION ?

La sensibilisation va vous permettre d'engager une campagne de prévention auprès du plus grand nombre de vos collaborateurs. Elle est complémentaire de la formation qui s'adressera à un groupe plus restreint de salariés.

Une pédagogie résolument active et participative pour des sensibilisations ou formations réalisables en intra entreprise ou inter entreprise, avec des intervenants internes à l'association ou des intervenants partenaires.

Nous concevons les séquences pédagogiques, les supports et les kits mémo.

Nous animons les sessions et évaluons les acquis.

VOTRE BESOIN EST SPÉCIFIQUE ?

La FNATH définit avec vous les thématiques que vous souhaitez aborder (troubles musculo-squelettiques, surdit , chutes de plain-pied ou de hauteur, accidents de la main, etc.).

Le dispositif est  tudi  avec vous et adapt    vos besoins : contexte de votre demande, profil des personnes   former, dur e de la formation... votre cahier des charges nous permettra de r pondre au mieux   vos besoins et construire ou adapter le programme de formation.



LES INTERVENANTS

La plupart de formation juridique, ils ont été sélectionnés pour leurs compétences et leur expertise.

LA FORCE DES TÉMOIGNAGES

Le témoignage d'un de nos adhérents donne une réalité concrète et marque fortement le public salarié. Il constitue un parfait complément de l'exposé et concourt au succès de la cession.

LES INTERVENTIONS

LIEUX

La force de notre association, présente sur l'ensemble du territoire, est de pouvoir intervenir dans plusieurs départements en même temps, ce qui est idéal pour les opérations de prévention organisées un même jour dans plusieurs établissements.

DURÉE

La durée de nos interventions peut être adaptée à vos besoins.

OUTILS

Nous pouvons fournir des outils d'information et de communication, adaptés à votre politique de prévention, que vous pourrez conserver au-delà de notre intervention.

PRIX

Dans la mesure où nous souhaitons construire avec vous notre intervention et prendre en compte vos pré-requis et vos attentes, les tarifs de nos interventions prennent en compte la durée, le nombre, l'éventuelle multiplicité des lieux et la conception ou l'adaptation avec vous d'outils ou de supports de communication.

L'intervention de base pour une journée entière est de :
1400 euros (HT), hors frais de transport.



LA FNATH, ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

Une mission et des compétences associées fortes dans le domaine de la santé au travail et dans l'accompagnement de l'insertion professionnelle et sociale des personnes accidentées,

Une représentation géographique sur tout le territoire national qui permet la diffusion régionale des campagnes et le traitement local de l'accompagnement des personnes,

La force de la FNATH : une association reconnue d'utilité publique, un réseau d'experts, 1000 antennes couvrant tout le territoire français, 120000 adhérents, des milliers de bénévoles... et plus de 90 ans d'existence.

NOUS CONTACTER :



Retrouvez nos adresses sur fnath.org

Où envoyez-nous un mail à : communication@fnath.com

SIÈGE NATIONAL

47 rue des Alliés, CS 63030, 42030 Saint-Etienne Cedex 2

04 77 49 42 22

ANTENNE NATIONALE

11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris

01 45 35 00 77